

ASSOCIATIONS

Le Sous-Préfet de Montmorency reconnaît avoir reçu

Loi du 1^{er} Juillet 1901

aujourd'hui 8 MARS 1967

Récépissé de déclaration

N° 248

(à rappeler dans la correspondance)

REG. N° 1164

une déclaration déposée

le 6 MARS 1967

par Monsieur le Docteur Léon HOVNIANIAN

demeurant à Saint-Gratien, 22 Avenue Danielle Casanova.

relative à la formation sous le titre de " CENTRE NAUTIQUE

du VAL d'OISE" (C.N. 95).

d'une association dont le siège social est situé à

la Mairie de Saint-Gratien.

ayant pour objet de développer l'équilibre physique et

moral des Jeunes par la pratique du Yatching à voile en

en mer, sous forme de croisière et de course-croisière.

La déclaration prescrite par la loi du 1^{er} juillet 1901 doit être rendue publique par les soins des déclarants au moyen d'une insertion au Journal Officiel dans un délai d'un mois à compter de ce jour (décret du 16-8-1901). Il doit être justifié de cette insertion par l'envoi à la Sous-Préfecture d'un exemplaire du J.O. contenant cette insertion afin qu'elle puisse être reproduite au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Deux exemplaires des statuts étaient joints à la déclaration.

Montmorency, le 8 MARS 1967

Le Sous-Préfet,



[Handwritten signature]

Signé: Jacques CÉRARD

